

<b><u>DECISION</u></b>	<b>Conseil de Fondation</b>
<b>CONSEIL DE FONDATION</b> séance du <b>8 octobre 2007</b>	<u>Objet</u> : <b>INSERTION DES JEUNES EN RUPTURE (Rapport de la Commission Action-Centres)</b>

*Consécutivement à l'étude menée par la Commission Action-Centres sur la problématique des jeunes en rupture, le Conseil de Fondation a pris acte des recommandations du Bureau, soit :*

- 1) d'accepter le rapport des commissaires (cf annexe)*
- 2) de se prononcer sur les 4 recommandations énoncées en conclusion, à savoir :*
  - Reconnaître le caractère prioritaire de cette problématique pour la FASE.*
  - Participer aux diverses structures qui se préoccupent directement ou indirectement de l'insertion.*
  - Mandater une expertise (HES, ou autres) pour établir un diagnostic sur les pratiques et contributions des lieux FASE à cette problématique et élabore des recommandations.*
  - Définir la problématique de l'insertion des jeunes en rupture comme thème principal du rapport 2007 de la Fondation.*

*Dans les suites à donner à ces propositions, le Bureau souhaite que les travaux d'enquêtes, d'études et d'analyses déjà réalisés dans le cadre des instances cantonales et communales auxquelles la Fondation est associée, soient rigoureusement pris en considération.*

*Lors de la séance du 8 octobre 2007, et suite à la présentation du rapport par la Commission Action-Centres, le Conseil de Fondation a décidé de :*

- Reconnaître le caractère prioritaire de la problématique d'insertion des jeunes en rupture pour la FASE.*
- Participer aux diverses structures qui se préoccupent directement ou indirectement de l'insertion.*
- Définir la problématique de l'insertion des jeunes en rupture comme thème principal du rapport 2007 de la Fondation.*

*De plus, le Conseil renvoie le rapport à la Commission Action-Centre afin d'élaborer un projet de mandat d'expertise sur les pratiques et contributions des lieux FASE à cette problématique et de présenter une proposition au Bureau.*

## ***Rapport de la Commission***

Le groupe a travaillé à clarifier, puis préciser le concept d'insertion des jeunes dans le cadre de la FASe :

- état de la situation genevoise
- repérage des pratiques
- proposition d'une définition
- pistes, propositions

Matériel utilisé :

- sondage et réflexions du groupe RAJ (Réflexion Action Jeunesse)
- Etude sur les « Jeunes en difficulté à Carouge » L. WICHT, HES, 2005
- Acte des Assises du Social, Jonction 2005
- Présentation L. Wicht à la commission le 16 mars 2007
- Lectures des rapports d'activités 2006-07 des centres
- Rapport de la commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, Berne, août 2007.

### **Contexte suisse et genevois :**

En Suisse, les questions liées à la pauvreté restent un tabou. Plutôt s'exclure et s'endetter que de montrer le dénuement et les limites de ses propres ressources. Pourtant, comme l'indiquent les récentes statistiques de l'OFS (Office fédéral de la statistique 2007), le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale augmente dans notre pays.

Cette paupérisation frappe particulièrement les enfants et les jeunes qui représentaient, en 2005, 44% de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.

Parmi les groupes les plus fragiles, on peut citer les enfants dont les parents sont au chômage, ceux vivant dans une famille monoparentale, les enfants de familles migrantes, ou ceux qui ont plus de deux frères et sœurs. Les plus touchés sont les enfants et les jeunes vivant dans les grands centres urbains.

Dans les villes, jusqu'à un jeune (18–25 ans) sur dix dépend de l'aide sociale. A Bâle, c'est même un enfant sur sept qui bénéficie, avec sa famille, de telles prestations. On assiste donc aujourd'hui à un véritable phénomène d'«infantilisation» de la pauvreté.

*RAPPORT DE LA CFEJ (commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse)  
Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes: un tabou à briser*

A Genève, le nombre de jeunes gens (18 à 25 ans) au bénéfice de l'aide sociale a progressé de 110% entre 1999 et 2005. En 2005, on comptait pour cette catégorie d'âge un total de 1'738 personnes assistées (Source : Statistique annuelle du SAS, Jeunes adultes 18 à 25 ans assistés, Hospice général (Hg), octobre 2006).

En décembre 1999, 1'033 jeunes gens (moins de 25 ans) étaient au chômage à Genève. Ils représentaient 10.1% du nombre total de chômeurs. En 2005, ils étaient 1'899 au chômage et représentaient 11.8% du nombre total des chômeurs.

On observe en conséquence une progression en chiffre absolu de 84% entre 1999 et 2005. En comparaison annuelle (juillet 2006 et juillet 2007), on note une baisse de 25% en chiffre absolu pour cette catégorie de population (juillet 2006 : 1'643, 10.8% ; juillet 2007 : 1'234, 9.5%) (Source : Chômeurs inscrits : Total et chômeurs âgés de moins de 25 ans, Office cantonal de l'emploi (OCE, SAF), juillet 2007).

### Situation des élèves à la sortie de l'école obligatoire :

En novembre 2005, lors des Assises du Social, François Rastoldo chercheur au SRED, rapporte que **17% des élèves sortent avec un profil scolaire faible de l'école obligatoire**, qui ne leur permet pas d'entrer aisément dans un parcours scolaire du secondaire II et qui a pour conséquences, qu'ils réussissent rarement les examens d'entrée dans des apprentissages.

- **12 à 13% de l'ensemble ne parviennent vraiment pas à atteindre un niveau Degré diplôme soit en école, soit en apprentissage.**
- **5% des jeunes ne se maintiennent pas dans les filières certifiantes**, ni s'y réorientent, soit environ 300 élèves par année. (Ces chiffres sont à réactualiser en 2007)

Dans la suite de leur trajectoire, ces jeunes trouvent à travailler pour une moitié d'entre eux dans des métiers qui ouvrent des perspectives limitées, avec des statuts précaires. L'autre partie est en recherche d'orientation ou de travail.

Si en 2004, environ 90% des élèves obtiennent un diplôme de niveau secondaire II, la massification de l'accès aux études cache une réalité paradoxale, à savoir que **si l'échec scolaire est en diminution, il est plus problématique que par le passé**, dans le sens que les jeunes qui sont en échec sont dans une situation plus difficile. D'une part, parce que la concurrence est rendue plus sévère et d'autre part, par le fait que les professions et apprentissages nécessitant un faible niveau de qualification sont en baisse.

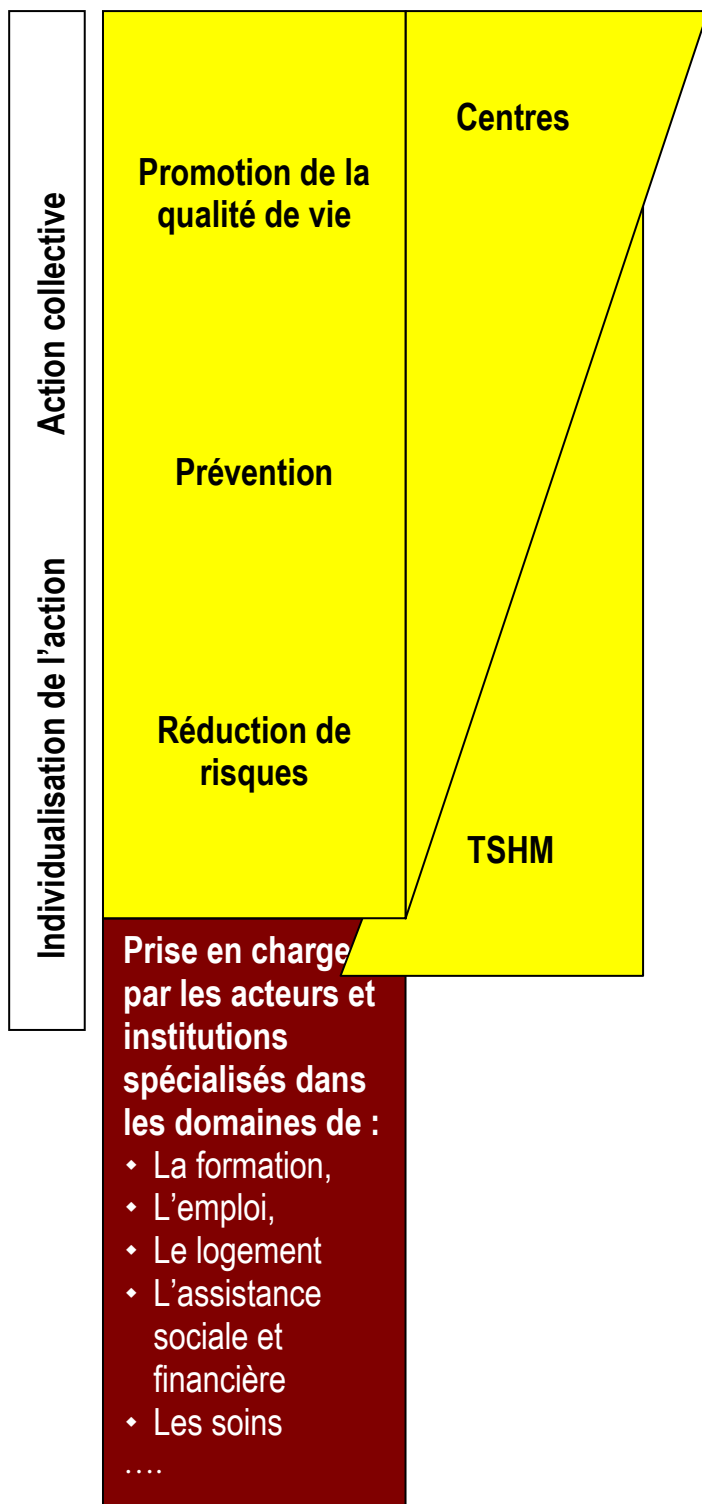
*(...) ces jeunes ont encore bénéficié durant leur enfance d'un niveau de confort économique, culturel, social et familial que la situation actuelle empêche de maintenir (...) Leurs perspectives d'entrée dans une vie adulte et active ont donc pour cadre un environnement social moins agréable et bien plus difficile que celui auquel la génération précédente a été confrontée (Vuille & Gros, 1999, p. 52)<sup>1</sup>*

### Evolution de l'animation socioculturelle :

- Jusque dans les **années 80**, l'animation socioculturelle est essentiellement tournée vers **les loisirs et l'occupation du temps libre des jeunes** pour la plupart de couches populaires, au travers d'actions collectives. (*L Wicht*)
- Dès les **années 90**, les lieux d'accueil destinés aux adolescents passent peu à peu d'une animation qui se préoccupe du temps libre en dehors de l'école, à une animation qui a de plus en plus à **prendre en considération des jeunes disposants d'un « excès » de temps libre**, en rupture scolaire, parfois familiale, sans projet et sans occupation. La prise en charge tend à s'individualiser.
- La question de ce nouveau rapport à l'individu et au collectif, associée à celle des incivilités et de la violence entraîne **la nécessité de développer de nouvelles actions complémentaires**, au sein des communes dès le milieu des années 90. Des actions qui offrent davantage de mobilité et de proximité avec les jeunes des quartiers. (*L Wicht*)
- Des actions apparaissent tout d'abord dans **les communes suburbaines dès 1994, puis en ville de Genève en 1999**, menées par des travailleurs sociaux qui vont se définir comme travailleurs sociaux hors murs – TSHM. (*L Wicht*)
- Au 31 décembre 2006 on trouve **21,6 postes affectés au TSHM à la FAS'e (33 personnes)** et **8,3 postes en Ville de Genève (11 personnes)**, gérés par la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève.

<sup>1</sup> Vuille M. et D. Gros, Violence ordinaire, Genève, Service de la recherche en éducation/SRED, Genève, 1999

**FASe : Articulation des missions et des dispositifs centres et TSHM**



### **Aujourd'hui à la FASE :**

Prise en compte de l'émergence de ces nouveaux besoins :

**1) Plusieurs lieux d'animation FASE** (Maisons de quartier, Centres de Loisirs) et **équipes de TSHM** ont adapté leurs actions, notamment :

- Proposition de petits jobs
- Accompagnement de démarches : postulation, CV, conseils
- Organisation de manifestations dans lesquelles des jeunes peuvent mettre en valeur leurs compétences (Ateliers Hip-hop, tenue de bar, infrastructures diverses, graphisme, son, etc.)

**2) 3 lieux : Transit-Meyrin, Escale-Lancy, Vernier sur Rock** se consacrent essentiellement aux préoccupations d'insertion sociale et professionnelle de jeunes, dont on peut situer l'accès à un niveau de "**bas-seuil**" :

Des jeunes qui sont à un niveau de « décrochage » (perte de rythme, de motivation, de contact avec la réalité de la formation et du travail) qui ne leur permet pas d'accéder à des structures d'insertion à l'emploi telles que développées dans certaines communes, ni même parfois de passer la porte des services de l'orientation professionnelle ou des semestres de motivation (SEMO).

Par ailleurs, ces différents lieux FASE collaborent avec les structures communales créées sur les problématiques d'insertion, d'emploi et de logement.

### **Accueil, insertion et accompagnement de type « bas seuil »**

On peut situer l'action d'un lieu d'accueil et celle du travail social hors murs exactement à la frontière entre la "*zone d'intégration et la zone de vulnérabilité*"<sup>2</sup>. Pour les jeunes dans cette situation, être en contact avec des travailleurs sociaux devient souvent le seul moyen par lequel ils restent en relation avec le monde des adultes et où ils trouvent à y développer des projets, même minimes, dans lesquels ils puissent continuer à se construire dans des interactions positives et productrices de sens. En effet, certains jeunes n'ont par moment pour seul objectif dans leur journée que celui de se rendre à l'ouverture d'un lieu, certes pour y rencontrer leurs pairs, mais aussi pour donner un rythme à leur temps et vraisemblablement, de façon inconsciente, rester reliés au monde institutionnel.

L. Wicht (2005)<sup>3</sup> situe ce type de dispositif hors du dispositif institutionnel traditionnel, les nommant « dispositifs-soutiens ». Dans cette catégorie il place:

- *les animateurs des secteurs adolescents des Centres de loisirs, Maison de jeunes, dont la fonction essentielle est d'offrir un espace de socialisation sous la forme d'un lieu d'accueil, mais dont la capacité à effectuer des soutiens individualisés s'avère limitée*
- *la structure de Tremplin-jeunes mise sur pied par l'Office d'orientation professionnelle et qui accueille de jeunes de tout le canton, mais qui pose quelques exigences de base que certains jeunes ont de la peine à respecter*

---

<sup>2</sup> Castel Robert, Les métamorphoses de la nouvelle question sociale, une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995

<sup>3</sup> Wicht Laurent, Les différences d'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans habitant la commune de Carouge, 2005

- *le dispositif localisé de Travail social hors murs, qui touche essentiellement des jeunes fortement présents dans l'espace public et qui, en fonction des orientations prises au niveau communal et des moyens à disposition, peut être limité en termes de capacité d'accompagnement individualisé des jeunes*
- *les structures du dispositif Travail social hors murs spécialement dévolues au soutien des jeunes en rupture de formation*

*L'action de ces dispositifs-supports s'inscrit clairement dans les recommandations faites par M. Eckmann, C. Bolzman et G de Rham qui plaident pour le développement au sein même du no man's land institutionnel, de dispositifs tels que des antennes de conseil et d'accompagnement vers le retour vers la formation, d'ateliers ou d'entreprises d'insertion ou encore de lieux d'accueil non formels.<sup>4</sup>*

### **Proposition de définition de l'insertion pour la FASE :**

Les définitions de l'insertion sont nombreuses. Par conséquent, il nous semble peu utile d'en choisir une mais plutôt de dégager l'idée d'**une dynamique** dans ce concept et où la FASE par ses actions joue un rôle essentiel.

L'insertion est un processus d'intégration qui va, pour les jeunes, de la sortie de l'école obligatoire à l'emploi et l'autonomie. C'est un cheminement jalonné d'étapes qui, pour certains est suivi de manière linéaire et pour d'autres de façon plus chaotique.

**Dans les parcours moins linéaires, l'action de la FASE est déterminante car elle consiste à permettre le passage entre les étapes et maintenir les jeunes en lien.**

L'action des lieux et des professionnels offre **un espace de sociabilité** différent de celui dans lequel vivent les jeunes qui sont en difficulté, pour mettre l'accent sur la **restauration de l'estime de soi**, notamment en rendant visible chez eux ce qui ne l'a pas été ou qui ne l'est pas dans le regard porté par l'école ou la famille, ceci **en terme de compétences**. Elle prend **le jeune là où il se trouve** et l'accompagne sur un chemin de reprise de confiance afin qu'il puisse « retrouver une place citoyenne, le sentiment d'être utile et une gratification financière », pré-requis à son autonomie.

Pour ce faire, la démarche consiste à :

- 1) entrer en contact avec les jeunes
- 2) les accueillir, les écouter
- 3) les guider dans l'apprentissage de la relation
- 4) les guider dans l'apprentissage des droits et des devoirs
- 5) les aider à construire des projets collectifs ou individuels

---

<sup>4</sup> Eckmann-Saillant M., Bolzman.C., De Rham G., Les Jeunes sans qualification, trajectoires, situations et stratégies, Genève, Les Editions IES, 1994

### **Pistes, propositions**

Au vu de ce qui précède, la Commission souhaite permettre à l'ensemble des partenaires de **prendre connaissance, dans son ampleur, du rôle et de l'action de la FAS'e** dans le processus d'insertion des jeunes en difficulté, tel qu'ils le sont dans le contexte genevois et ainsi de pouvoir mieux soutenir l'action des professionnels sur le terrain.

A cette fin, la Commission pense qu'il serait important de développer des dispositions internes pour suivre cette question et suggère de :

- prévoir un référent "spécialiste » de cette problématique pour, dans un premier temps, rendre compte globalement des actions et ensuite accompagner les projets.
- créer un espace d'échanges de pratiques, de réflexion, d'élaboration d'outils, de projets et de formation.
- développer des partenariats
- développer des moyens de diffusion et de communication interne et externe

### **En résumé, la commission souhaite que le Conseil de Fondation :**

1. Reconnaisse le caractère prioritaire de cette problématique.
2. Que la FASe participe aux diverses structures qui se préoccupent directement ou indirectement de l'insertion.
3. Mandate une expertise (HES, ou autres) pour établir un diagnostic sur les pratiques et contributions des lieux FASe à cette problématique et élabore des recommandations.
4. Décide d'en faire le thème principal du rapport 2007 de la FASe.

### **Ces recommandations reposent sur les postulats suivants:**

- les collaborateurs de la FASe sont parfois un des rares, voire le seul lien de ces jeunes avec le monde adulte
- par conséquent, les jeunes en difficultés sont de fait une des priorités des actions de la FASe
- pour comprendre les mécanismes qui génèrent les problèmes des jeunes aujourd'hui, il est nécessaire au sein des institutions, de se donner les moyens d'y réfléchir afin de soutenir de façon adéquate les actions auprès de cette population
- face à cette problématique l'action des centres et celle du tshm sont complémentaires et doivent être pensées et construites dans cette option
- la FASe est un partenaire privilégié et actif, dont il faut tenir compte dans l'élaboration de politiques d'insertion à l'égard des jeunes du canton
- les partenaires de la FASe doivent développer une position commune, dans ses intentions et ses pratiques qui puisse être clairement affirmée.